Dossier d'inscription Vide Grenier Puériculture
Fête de la Famille
Ville d'Orange, samedi 23 mai 2015

(A retourner par retour de courrier)

Attention : les dossiers doivent impérativement être retournés complet avant le 21 mai 2015 10H

Nom, prénom: _____

Adresse :_____

Code postal : _____. Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel portable : _____

e-mail : _____

DOSSIER TECHNIQUE			
DESCRIPTION	Tarif (euros TTC)	Nombre de stands	Total TTC
Stand (3 mètres linéaires)	4.5 €		
	TOTAL		

Règlement Vide-grenier puériculture 2015

Le Vide grenier puériculture aura lieu le samedi 23 mai 2015 place des Frères Mounet, de 10h à 18h, dans le cadre de la Fête de la Famille.

Les dossiers d'inscription complet devront être adressées avant le 21 mai 2015 à :

Mairie d'Orange
Service ODP
Place Georges Clémenceau
84107 ORANGE Cedex

Les règlements par chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public

L'inscription ne sera valable et définitive qu'après validation du dossier d'inscription complet.

Pièces à joindre à votre dossier :

Pour les particuliers :

- **Copie de votre pièce d'identité en cours de validité**
- **Attestation sur l'honneur dûment remplie et signée**
- **Attestation assurance Responsabilité Civile**
- **Chèque de règlement**
- **Le présent dossier dûment complété et signé**

Pour les professionnels :

- **Extrait Kbis de moins de 3 mois**
- **Attestation sur l'honneur dûment remplie et signée**
- **Attestation d'assurance RC Professionnelle**
- **Chèque de règlement**
- **Le présent dossier dûment complété et signé**

CONDITIONS D'EXPOSITION :

Le Vide-grenier puériculture est organisé dans le cadre de la Fête de la Famille le 23 mai 2015 de 10h à 18h Place des Frères MOUNET. Ne seront acceptés sur les stands que des objets ou vêtements ayant un rapport direct avec la thématique : **jeux, jouets, vêtements et accessoires enfants, matériel de puériculture et maternité.** Tout exposant ne remplissant pas ces conditions sera dans l'obligation de remballer immédiatement et invité à quitter les lieux.

Il pourra également s'exposer à une interdiction formelle de participer à d'autres évènements de ce type sur la commune.

La candidature de tout organisme politique ou para politique sera systématiquement refusée, de même qu'il est interdit à tout exposant de faire dans l'enceinte du site une publicité à caractère politique

HORAIRES :

Manifestation ouverte au public : de 10h à 18h

Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand durant les horaires d'accueil du public. En outre, la commune peut, selon des conditions atmosphériques défavorables, modifier les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS :

Les emplacements seront attribués par la commune, organisatrice de la manifestation, à partir du registre établi en fonction des inscriptions. L'accueil des exposants aura lieu dès 8h près de la statue, Place des Frères Mounet. La mise à disposition s'entend par espace démarqué. Toute sous-location du stand est formellement interdite sous peine d'exclusion immédiate. Les exposants devront avoir leur propre matériel d'exposition.

Les stands seront mis à disposition des exposants le samedi 23 mai à partir de 8h, et devront être débarrassés de tout produit, poubelles et autre à 19h maximum. Pour raison de sécurité, aucun remballage ne sera autorisé avant la fin de la manifestation.

DESISTEMENT/ANNULATION:

Afin de ne pas mettre en péril l'organisation de la manifestation, nous ne pourrons accepter de désistement après le vendredi 15 mai. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation de la manifestation par la Mairie.

AFFICHAGE DES PRIX :

Les exposants s'engagent à respecter la règlementation en vigueur en ce qui concerne les prix et la qualité. Ils devront en particulier respecter strictement les règles concernant l'affichage des prix, et plus généralement celles concernant l'information de la clientèle.

Dans la désignation, l'offre, la présentation, la publicité écrite ou parlée, le mode d'emploi ou d'utilisation, l'étendue et les conditions de garantie d'un bien ou d'un service ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire. Toute infraction à cette loi sera poursuivie comme infraction à la LOI du 1er Août 1905 sur la répression des fraudes, et punie des peines prévues par l'article 3 de cette loi.

ASSURANCE :

La Commune ne peut souscrire une assurance pour le compte des exposants. Chaque exposant devra s'assurer au minimum en responsabilité civile (pour les particuliers) et pour ses activités (pour les professionnels).

PUBLICITE :

Chaque exposant ou son personnel ne peut en aucun cas distribuer des tracts ou autres documents en dehors de son stand, ni faire de la publicité pour une firme, marque, enseigne,… dont il ne serait pas dépositaire et n'exposant pas sans le consentement de la Mairie.

Il est interdit d'apposer des affiches en dehors de son stand et d'utiliser un matériel sonore pouvant gêner les stands voisins.

SECURITE :

Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres. La responsabilité de la commune ne saurait être recherchée en cas de dégradation, vol…

Tout manquement au présent règlement entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant et pourra éventuellement être assortie d'une interdiction de participer à une ou plusieurs manifestations postérieures.

Le Tribunal administratif est la juridiction compétente afin de régler tout litige pouvant intervenir dans le cadre de la manifestation.

J'accepte les conditions énoncées et le règlement de l'évènement.
Signature de l'exposant
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Organisateur : Ville d'Orange – Service manifestation- Place Clémenceau – 84100 ORANGE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

*se déroulant le **23 mai 2015** à Ville : **ORANGE***

Je soussigné(e),

Nom : …….. Prénom ……..…….

Né(e) le ……..……à Département : ……..…… Ville : ……

Adresse : ……

CP …….. Ville ……..

Tél. …… Email : ……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……..……..

Délivrée le ……..……..…… par ……..……

N° immatriculation de mon véhicule : ……..……..

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à …… le ……..……

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement d'une longueur de ____ m

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

---

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

*se déroulant le **23 mai 2015** à Ville : **ORANGE***

Je soussigné(e),

Nom : …….. Prénom ……..…….

Représentant la Société/Association/., *(Raison sociale)* : ……

N° de registre du commerce/des métiers : …….. de ……..

dont le siège est au *(adresse)*:

……..

ayant la fonction de : …… dans la personne morale.

Adresse du représentant :

……..……..……

CP …….. Ville ……..

Tél. …… Email : ……

Titulaire de la pièce d'identité N° ……..……..……..

Délivrée le ……..……..…… par ……..……

N° immatriculation de mon véhicule : ……..……..

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à …… le ……..……

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement d'une longueur de _____ m

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation